



**RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT AU GRAND CONSEIL
sur le postulat François Clément et consorts –
Un refuge pour sauver des vies (17_POS_247)**

Rappel du postulat

L'adolescence et la période de jeune adulte sont, sans aucun doute, synonymes d'affirmation de soi et de son identité. C'est à cette période que de nombreux jeunes lesbiennes, gays, bissexuell-le-s, trans, queer et tous les autres (LGBTQ) découvrent et décident d'assumer leur orientation sexuelle auprès de leur famille. La période de coming-out la plus courante se situe entre 14 et 17 ans. Bien que notre société évolue positivement, cette affirmation de soi peut, malheureusement, pour de nombreux jeunes, se solder par le rejet et l'incompréhension de l'entourage. Cette rupture avec la famille a des conséquences dramatiques. Mis à part le problème matériel évident, comme la perte du logement et des moyens de subsistance, la situation est aussi la source de détresse morale et psychologique pour le jeune et sa famille. Cela conduit à l'isolement du jeune concerné, une rupture avec ses études ou sa formation et parfois le suicide. On évalue que le taux de suicide chez les jeunes LGBT est 2 à 5 fois plus élevé par rapport à celui de leurs collègues hétérosexuels. 50% des tentatives de suicide chez les homosexuels sont commises avant l'âge de 20 ans et ce taux serait de 74% chez les jeunes lesbiennes¹.*

Constatant cette situation qui déchire des familles et entraîne la mort de jeunes gens, notre voisin, le canton de Genève, a pris le problème à bras le corps en ouvrant le Refuge Genève². Celui-ci est destiné à accueillir les jeunes LGBTQ de 18 à 25 ans et à leur offrir l'écoute et le soutien dont ils ou elles ont besoin. Un accompagnement individuel est proposé si nécessaire. Mieux encore, les professionnels socio-éducatifs de ce centre proposent aussi des médiations pour renouer le dialogue entre le jeune concerné et sa famille permettant, souvent, une meilleure acceptation de l'orientation sexuelle du jeune. Dans les cas extrêmes, le refuge organise un logement d'urgence pour le jeune, en dehors des locaux du refuge, car celui-ci n'est pas équipé pour.*

Le travail de cet espace ne s'arrête pas là. En coordination avec les différentes associations de défense des LGBTQ, le Refuge Genève participe à une prévention ciblée sur les jeunes, leurs problématiques spécifiques, et à la création du support préventif distribué à la population concernée. De plus, les différents professionnels socio-éducatifs accompagnent et conseillent les différents acteurs publics (école, protection de la jeunesse, police, etc.) lors des cas qui relèvent de leurs compétences.*

¹ [https://www.stopsuicide.ch/site/sites/default/files/docs/Publications STOP Suicide et LGBT.pdf](https://www.stopsuicide.ch/site/sites/default/files/docs/Publications%20STOP%20Suicide%20et%20LGBT.pdf)

² <http://www.dialogai.org/refuge-geneve/>

Ce refuge semble porter ses fruits et répondre à un besoin réel tant dans la population que chez les acteurs confrontés aux problématiques susmentionnées. Dès lors, la question se pose de créer un refuge équivalent dans le canton de Vaud, qui n'échappe pas à cette problématique³ et qui compte un bassin de population élevé. La protection et le secours à une population jeune et dans une situation de détresse sont des devoirs du Canton et ne doivent pas être négligés.

C'est pourquoi les présents signataires demandent :

Que le Conseil d'Etat étudie la possibilité de créer un refuge pour les jeunes personnes LGBTQ en situation de rupture familiale selon le modèle susmentionné.*

³ [http://www.vogay.ch/IMG/pdf/rapport d'activité Vogay 2015.pdf](http://www.vogay.ch/IMG/pdf/rapport_d_activite_Vogay_2015.pdf) (page 30).

1. Introduction

Le postulat 17_POS_247 demande au Conseil d'Etat d'étudier l'opportunité de créer dans le canton de Vaud une structure de type « refuge » destinée à accueillir des jeunes de 18 à 25 ans de la diversité sexuelle et de genre, à l'instar du modèle développé dans le canton de Genève depuis 2015. Comme le relève le postulant, les jeunes LGBTIQ⁴ confronté·e·s au rejet familial sont exposé·e·s à des vulnérabilités et risques accrus, notamment le risque suicidaire ; un dispositif leur proposant un accueil, un soutien, un suivi pluridisciplinaire et, dans les situations les plus critiques, un hébergement temporaire, pourrait permettre d'apporter une solution à leur situation de vulnérabilité.

Déposé en mai 2017, le postulat a été renvoyé au Conseil d'Etat par le Grand Conseil le 2 avril 2019. Afin d'y répondre, le Conseil d'Etat a conduit dès 2019 plusieurs consultations auprès des partenaires socio-sanitaires et communautaires concernés, accompagnées d'une coordination entre les divers services de l'administration. Comme relevé en décembre 2024 dans la réponse du Conseil d'Etat à la simple question Hadrien Buclin et consorts « Refuge pour jeunes LGBTIQ+ : où en est le projet ? » (24_QUE_81), les premières consultations ont révélé la nécessité d'élargir le périmètre de la réponse au postulat, requérant une clarification et une articulation fine de plusieurs axes, tels que l'hébergement d'urgence, la formation et la sensibilisation des professionnel·le·s, ainsi que les prestations ambulatoires (accueil, orientation et soutien). En amont du présent rapport, diverses mesures présentées dans les sections suivantes ont été mises en œuvre dans ces domaines, contribuant à répondre dans une large mesure aux problématiques soulevées par le postulant.

Au-delà des consultations et des mesures mises en place évoquées ci-dessus, les résultats des recherches scientifiques portant sur les enjeux socio-sanitaires concernant les jeunes LGBTIQ ont également été pris en compte dans la réponse au postulat.

Le présent rapport est structuré en deux parties. La première partie présente un état des lieux de la situation des jeunes LGBTIQ en Suisse et dans le canton de Vaud. Elle aborde les vulnérabilités des jeunes LGBTIQ ainsi que les enjeux associés et présente brièvement la structure « Le Refuge Genève » de l'association Dialogai. Elle expose ensuite les modalités actuelles de prise en charge des jeunes LGBTIQ en situation de vulnérabilité dans le canton de Vaud ainsi que les besoins identifiés. La seconde partie est consacrée à la présentation des champs d'action et des mesures retenus par le Conseil d'Etat sur la base de l'analyse de la situation actuelle.

2. Jeunes LGBTIQ : vulnérabilités et besoins

2.1 Enjeux et vulnérabilités des jeunes LGBTIQ

Les recherches internationales, suisses et vaudoises montrent que les jeunes⁵ LGBTIQ sont fortement exposé·e·s à différentes formes de discrimination et de violence liées à l'orientation sexuelle et affective ainsi qu'à l'identité de genre. Les violences subies par ces personnes incluent notamment les propos stigmatisants, les violences psychologiques, verbales, physiques et sexuelles. Elles surviennent tant dans les domaines de la formation, du travail, de la santé, des services sociaux, que dans les espaces publics et numériques, ou au sein de la famille.⁶

Concernant les violences intrafamiliales, les données vaudoises du Panel Suisse LGBTIQ+ 2023 soulignent que la famille ne remplit pas systématiquement son rôle de protection et de soutien.⁷ Les jeunes LGBTIQ sont deux à trois fois plus exposé·e·s aux violences dans la sphère familiale que leurs pairs, dont la gravité peut aller jusqu'à la coupure des liens familiaux ou la mise en danger des jeunes concerné·e·s.⁸ La période de *coming out* – révélation à l'entourage de son orientation sexuelle ou/et de son identité de genre, qui a le plus souvent lieu pendant l'adolescence ou à l'entrée dans l'âge adulte – est particulièrement critique à cet égard car elle est associée à un risque accru de victimisation par

⁴ Le sigle LGBTIQ désigne les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, trans, intersexes, queer et plus largement les minorités de genre et de sexualité.

⁵ Dans ces études, la catégorie des jeunes correspond généralement aux personnes âgées de 15 à 25 ans. Cet usage est retenu dans le présent rapport, sauf lorsqu'il est fait référence à un dispositif d'hébergement, où à l'instar de Refuge Genève, le terme « jeunes » désigne les personnes âgées de 18 à 25 ans.

⁶ Chave L. (2024). *Panorama 2024 de l'Observatoire des vulnérabilités queers de la fondation Le Refuge*.

⁷ https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dinf/D%C3%A9partement-DIRH/LGBTIQ/PANEL_CH_LGBTIQ_DONNEES_VD_11_2024.pdf

⁸ Hammel Ch. (2020). *Etudes & résultats, violences intrafamiliales : les filles et les jeunes LGBT plus touchés*. Etudes et résultats, Défenseur des droits.

l'entourage, notamment familial. A l'inverse, le soutien et l'acceptation familiale et des proches constituent un facteur de bien-être et de protection essentiel.⁹

Les expériences de stigmatisation, de discriminations et de violences entraînent des répercussions importantes sur la santé mentale des jeunes LGBTIQ, qui est marquée par des taux plus élevés de dépression, d'anxiété, de détresse psychologique et de tentatives de suicide.¹⁰

Les jeunes LGBTIQ sont également plus en danger de rupture scolaire et familiale et d'itinérance. Si le sujet de précarité résidentielle et de sans-abrisme des jeunes LGBTIQ n'est pas documenté en Suisse, plusieurs recherches internationales mettent en évidence que ces jeunes sont surreprésenté.e.s de manière significative au sein de la population des jeunes sans domicile. Ces études estiment que les jeunes LGBTIQ représentent entre 8% et 37% des jeunes sans domicile. Il est à noter que le rejet familial après un *coming out* est identifié comme la cause la plus fréquente du sans-abrisme chez les jeunes LGBTIQ.

La recherche montre également le renoncement plus fréquent des jeunes LGBTIQ aux services d'aide (tels que les soins de santé ou l'hébergement d'urgence), en raison de la peur de discriminations et d'un sentiment d'insécurité. Pour les mêmes raisons, les jeunes peuvent choisir de ne pas révéler leur orientation sexuelle ou leur identité de genre auprès des services, ce qui accroît le stress, l'isolement et le sentiment de solitude, et limite l'accès aux aides spécifiques et aux relations de soutien. Globalement, la recherche souligne l'importance d'espaces sûrs et soutenant, dans lesquels les jeunes LGBTIQ peuvent être eux-mêmes et elles-mêmes sans subir la pression de dissimuler leur identité.

Il convient de relever que les jeunes LGBTIQ sont un groupe hétérogène dont les réalités et besoins de vie peuvent être très différents. Les personnes lesbiennes, trans*, intersexuées ou non-binaires, migrantes et en situation de handicap constituent une population particulièrement vulnérable, car elles subissent des niveaux plus élevés de discrimination, de violence, d'exclusion et de précarité.

En 2024, une étude sur « les refuges et hébergements d'urgence pour les personnes victimes de violence en Suisse » a été menée à la demande de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Concernant les besoins spécifiques des personnes LGBTIQ, le rapport issu de cette étude recommande de mieux les prendre en compte à l'avenir à la fois en améliorant l'accessibilité aux offres existantes et en créant des offres spécifiques.¹¹ Dans le cadre du Plan d'action national contre les crimes de haine envers les personnes LGBTIQ¹², rendu public fin janvier 2026 par le Conseil fédéral, cette recommandation s'est vue transformée en mesure et sa mise en œuvre relève des Cantons.

2.2 Dispositif Le Refuge Genève

Le Refuge Genève a été créé comme un foyer d'accueil d'urgence visant principalement l'hébergement de jeunes LGBTIQ confronté.e.s à des situations de rupture ou de vulnérabilité, sur le modèle de la Fondation Le Refuge en France. Afin de répondre aux demandes et aux besoins des jeunes LGBTIQ sollicitant la structure, pour lequel.e.s l'hébergement n'était pas l'enjeu principal, le dispositif a été rapidement réorienté vers un accueil de jour centré sur la prévention socio-sanitaire et l'accompagnement.

L'hébergement fonctionne comme une mesure subsidiaire et de dernier recours : trois places sont destinées aux jeunes de 18 à 25 ans en situation de grande vulnérabilité. Entre 2018 et 2024, le nombre de jeunes hébergé.e.s a varié entre 4 et 7 par année. La durée moyenne d'hébergement s'élevait à 2,5 mois en 2023 et à 5,5 mois en 2024. L'accompagnement de type socio-éducatif constitue l'axe d'intervention prioritaire. Une attention particulière est accordée au travail avec les familles, notamment à travers la médiation et le soutien à la parentalité, afin de préserver ou restaurer le dialogue et de prévenir les situations de crise ou de rupture.

⁹ Katz-Wise S., Rosario M., Tsappis M. (2016). Lesbian, Gay, Bisexual, and Transgender Youth and Family Acceptance. *Pediatric Clinics of North America* 63(6), 1011-1025.

¹⁰ Vonlanthen J., Stadelmann S., Amiguet M., Bize R. (2024). *Victimisation et délinquance chez les jeunes OASIEGCS : des chiffres lausannois en 2022*. Lausanne, Unisanté.

¹¹ Baumgartner E., Gutjahr E., Riccardo M. (2024). *Studie über Schutz- und Notunterkünfte für gewaltbetroffene Menschen in der Schweiz. Bestandesaufnahme, Einschätzung, Folgerungen*. Olten et Fribourg.

¹² <https://cms.news.admin.ch/dam/fr/der-schweizerische-bundesrat/L7tEfYtr7Obs/Plan+d%27action+national+contre+les+crimes+de+haine+envers+les+personnes+LGBTIQ+2026-2030.pdf>

2.3 Mesures existantes dans le canton de Vaud

Depuis le dépôt du postulat, le Conseil d'Etat a engagé différentes actions visant à compléter l'offre existante et à renforcer la prise en compte des besoins des jeunes LGBTIQ confronté·e·s à des difficultés. Dans ce cadre, des mesures ont été mises en œuvre afin de faciliter leur accès à des prestations de conseil et d'accompagnement adaptées à leur âge et à leur situation. Le rapport d'enquête du Panel Suisse LGBTIQ+ de 2023¹³ relève par ailleurs qu'en comparaison avec d'autres cantons romands, le canton de Vaud dispose d'un réseau relativement dense de prestations destinées aux jeunes LGBTIQ.

Prestations ambulatoires

Le milieu associatif LGBTIQ cantonal joue un rôle central en matière d'accueil, de prévention et d'accompagnement des jeunes. Dans ce sens, la Direction générale de la santé (DGS) du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) soutient et collabore avec des organisations communautaires fournissant des prestations ambulatoires à des personnes LGBTIQ, y compris les jeunes. Ces prestations comprennent un accueil ponctuel, des mesures d'information et de conseil, l'accompagnement psychosocial, ainsi que les actions de prévention. Au cours des dernières années, plusieurs prestations de soutien et de conseil ont été renforcées ou créées en réponse à des besoins identifiés.

Ainsi, la subvention allouée à Voqueer (anciennement Vogay), association vaudoise pour la diversité sexuelle et de genre, a significativement augmenté au cours des dernières années, permettant de mettre en place de nouvelles prestations. Ces développements incluent la création d'espaces d'accueil et d'activités encadrés par des professionnel·le·s, le développement d'un programme Jeunes (13-25 ans) favorisant l'information, la parole et le renforcement des liens sociaux, ainsi qu'un élargissement du suivi psychosocial individuel des personnes LGBTIQ et de leur entourage. Voqueer a aussi pu renforcer ses actions de sensibilisation et de formation dans les contextes scolaires et extrascolaires.

Depuis 2019, la DGS octroie également une subvention à la Fondation Agnodice pour l'accueil et l'accompagnement des personnes mineures trans, non-binaires ou en questionnement, de leurs parents et de leurs proches, ainsi que la formation et la sensibilisation des professionnel·le·s. Agnodice propose une permanence d'accueil, un soutien psychologique et social, ainsi que des groupes de soutien pour les jeunes trans et leurs parents. L'association intervient activement dans la prévention des crises au sein du cercle familial et de l'entourage grâce à un accompagnement spécialisé. A la demande, elle assure également un accompagnement individualisé dans le cadre scolaire en lien avec les aspects sociaux de l'affirmation de l'identité de genre. Les personnes trans, non binaires ou en questionnement adultes, dès 18 ans, peuvent, quant à elles, obtenir un appui psychosocial auprès du Pôle Trans du Checkpoint Vaud de la Fondation PROFA, subventionné également par la DGS.

Afin d'améliorer l'accès aux soins et à la prévention, la DGS a soutenu, en 2021, l'ouverture par la Fondation PROFA de L-Check, un centre de consultation, de prévention et de promotion de la santé destiné aux femmes ayant des relations sexuelles avec des femmes ainsi qu'à toute personne qui se sent concernée. Le Checkpoint, un centre de santé à destination des hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes, ainsi que des personnes trans et leurs partenaires, est également financé par la DGS.

L'association Rainbow Spot accompagne sur un plan social, juridique et administratif des personnes migrantes LGBTIQ et leur propose des activités de soutien collectif entre pairs. De 2024 à 2026, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et le Bureau cantonal pour l'intégration (BCI) ont subventionné un projet-pilote visant, d'une part, à soutenir ses activités (permanence, activités collectives) et, d'autre part, à mieux comprendre les besoins des personnes concernées, les réponses existantes et à identifier les éventuels manques. Les résultats de ce projet-pilote ont mis en évidence la nécessité d'offrir aux personnes LGBTIQ migrantes un soutien sociojuridique adapté, incluant une orientation guidée dans le réseau socio-sanitaire. Ils soulignent également l'importance d'informer et de former les professionnel·le·s de ce réseau afin d'assurer un accompagnement approprié. Au vu de ces éléments, la DGCS et le BCI ont pérennisé la subvention de Rainbow Spot.

¹³ https://swiss-lgbtqi-panel.ch/wp-content/uploads/2023/09/LGBTI-Youth-Report-2023_French-1.pdf

Dispositifs et structures d'hébergement

Le soutien aux jeunes LGBTIQ en matière de logement, assuré par la DGCS, s'inscrit dans un dispositif destiné à l'ensemble des personnes en difficulté de logement. Il s'articule autour de deux axes principaux : d'une part, l'appui à la recherche de logement (aide pour la présentation du dossier de demande de logement), et, d'autre part, l'aide au relogement par la mise à disposition de solution de logement de transition ou à plus long terme (à travers des prestations proposées par exemple par la fondation le Relais ou Caritas). A titre d'exemple, un projet met à disposition des studios de dépannage pour des jeunes en formation sans logement, avec un accompagnement spécifiquement dédié à la recherche de logement assuré par un·e professionnel·le du travail social. Par ailleurs, les jeunes sont également orienté·e·s vers les dispositifs destinés à l'ensemble des personnes en situation d'urgence ou de grande précarité en matière de logement, tels que les hôtels pour les personnes au bénéfice du RI ou les structures d'hébergements d'urgence.

En ce qui concerne plus particulièrement les jeunes migrant·e·s LGBTIQ ayant fui leur pays d'origine, ces personnes sont susceptibles d'être exposées à des violences liées à leur identité de genre ou à leur orientation sexuelle dans les hébergements collectifs. Pour répondre à ces préoccupations, l'EVAM a renforcé sa collaboration avec l'association Rainbow Spot. Une personne de contact au sein de l'EVAM répond dorénavant à toutes les questions liées au genre, aux violences domestiques et à la traite humaine ; elle travaille en coordination avec Rainbow Spot en ce qui concerne les personnes LGBTIQ. De plus, une procédure au cas par cas visant à faciliter l'accès des personnes LGBTIQ aux chambres individuelles dans les hébergements collectifs et/ou à un logement individuel a été introduite. Par ailleurs, la réflexion concernant le dispositif d'accueil des personnes LGBTIQ migrantes¹⁴, engagée au printemps 2024, sera poursuivie et approfondie au sein du groupe de travail chargé d'analyser les besoins d'hébergement des personnes LGBTIQ en situation de vulnérabilités et de formuler des propositions d'amélioration (mesure 3.2.1 du Plan d'action LGBTIQ cantonal¹⁵).

Enfin, la question d'hébergement des jeunes adultes LGBTIQ en situation de rupture familiale concerne également les jeunes mineur·e·s hébergé·e·s dans le dispositif de foyers lors de leur passage à la majorité. L'accompagnement mis en place par la Direction générale de l'enfance et de la jeunesse pour ce public relève de l'accompagnement ordinaire proposé qui tient compte des besoins, des souhaits et des réalités de chaque jeune. Lorsque la situation le requiert, l'appui d'organismes communautaires LGBTIQ, notamment des Fondations PROFA et Agnodice et de l'association Voqueer, est sollicité.

Formation des professionnel·le·s

Comme le relève le texte du Postulat, la structure le Refuge Genève assure également une activité de sensibilisation et de formation relative aux réalités et aux besoins des jeunes LGBTIQ auprès des différents milieux professionnels (p.ex. école, protection de la jeunesse, police). De telles prestations sont également disponibles dans le contexte vaudois.

Un travail de sensibilisation et de formation des professionnel·le·s sur les thématiques LGBTIQ dans les contextes scolaires s'est développé, dès 2012, sous l'égide de l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire. Les prestations dans ce domaine ont été renforcées suite à l'entrée en fonction en septembre 2020 de la Déléguée cantonale aux questions d'homophobie et de transphobie dans les lieux de formation. Le déploiement du « Plan d'action pour la prévention et le traitement de l'homophobie et de la transphobie dans les lieux de formation » (2021) implique notamment une collaboration avec les directions générales concernées (Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée, Direction générale de l'enseignement postobligatoire, Direction générale de l'enseignement supérieur) ainsi que des interventions, sous différentes formes (conférences plénières, journées pédagogiques, formation spécifique plus approfondie), auprès des directions et du personnel de ces différents degrés. La Déléguée cantonale aux questions d'homophobie et de transphobie dans les lieux de formation dispense également une formation continue au catalogue de la HEP depuis 2021 et de la HETSL depuis 2023. Elle intervient également dans différentes hautes écoles et des ateliers de formation à l'intention de personnel de l'UNIL sont donnés sur une base régulière.

¹⁴ « Bilan de la mise en œuvre de la décision du Conseil d'Etat du 29 juin 2022 – Financement de la mise en conformité à la Convention d'Istanbul de l'accompagnement et de l'hébergement des femmes migrantes victimes de violence domestique », adopté par le Conseil d'Etat lors de sa séance du 27 novembre 2024.

¹⁵ Le Plan d'action LGBTIQ cantonal a été adopté par le Conseil d'Etat en octobre 2025.

A partir de 2025, une formation a été mise en place pour les assistants et assistantes sociales de l'EVAM portant sur les enjeux de la protection et de l'accueil des personnes migrantes LGBTIQ relevant de l'asile. La DGCS, le BCI et la Déléguée cantonale aux questions LGBTIQ, en collaboration avec l'Association Rainbow Spot, ont organisé en novembre 2025 une demi-journée d'échanges et de réflexion à l'intention des professionnel-le-s de la santé, du social et de la migration, renforçant ainsi le travail en réseau et la prise en charge intégrée.

Dans le domaine de la santé, la DGS a soutenu le développement d'une formation en ligne (*I-CARE Improving Care and Access for Rainbow Equity*) destinée au personnel médical et soignant de premier recours (déploiement à venir).

En collaboration avec des partenaires institutionnels et associatifs, des modules de formation traitant de la thématique LGBTIQ ont également été mis en place au sein des Polices vaudoises (comme exposé dans la réponse du Conseil d'Etat au Grand Conseil à l'interpellation Julien Eggenberger et consorts 21_REP_67).

Les organismes communautaires subventionnés ont également étoffé leurs outils de sensibilisation et de formation.

Enfin, au vu de l'importance et des besoins en matière de formation des professionnel-le-s, la mise en place de journée cantonale annuelle de formation dans le domaine LGBTIQ, autour de thématiques en lien avec les besoins du terrain et à l'intention des réseaux professionnels concernés, constitue l'une des mesures du Plan d'action LGBTIQ cantonal.

2.4 Besoins en matière de prise en charge des jeunes LGBTIQ dans le canton de Vaud

Pour répondre au postulat Clément et consorts qui demande d'examiner la pertinence de créer une structure de type Refuge dans le canton de Vaud, le DSAS a mené une consultation approfondie auprès des acteurs étatiques, associatifs et d'expert-e-s. L'objectif était d'évaluer les besoins des jeunes LGBTIQ en situation de rupture familiale ou sociale, d'analyser les dispositifs existants et de recueillir les solutions préconisées, notamment en matière d'accompagnement et d'hébergement transitoire ou d'urgence.

Au regard des données disponibles, l'estimation du nombre de jeunes concernés demeure difficile, en raison de la sous-déclaration et de l'isolement. En effet, comme l'attestent les acteurs consultés et la littérature, la crainte de discriminations, liée à la persistance de l'homophobie et de la transphobie dans différents contextes (scolaire, professionnel, médical ou social), conduit de nombreux-euses jeunes à ne pas solliciter de soutien. De plus, les jeunes en situation d'itinérance « invisible » – séjours temporaires chez des ami-e-s ou des membres de la famille élargie sans garantie de stabilité résidentielle – représenteraient une réalité fréquente mais particulièrement difficile à recenser. Les données rapportées par les acteurs associatifs et étatiques tendent à montrer que moins de dix situations de jeunes LGBTIQ par an concernent une rupture familiale et/ou sociale impliquant une demande d'hébergement. La majorité de ces situations pourrait être résolue – et l'est déjà en partie – par une orientation vers des prestations existantes (mesures de soutien des CSR et structures d'hébergement). Toutefois, certaines situations, les plus critiques, ne trouvent pas de réponse adéquate dans le dispositif d'appui social actuel. Il s'agit de situations caractérisées par une grande vulnérabilité des jeunes concernés, souvent en détresse et exposé-e-s à de multiples risques, nécessitant une prise en charge adaptée et renforcée.

L'analyse des parcours des jeunes LGBTIQ en situation de rupture montre une grande diversité de profils et de besoins. Les profils des jeunes concerné-e-s varient notamment selon l'âge (mineurs ou majeurs), le parcours migratoire, la situation familiale (cohabitation ou non avec la famille), l'orientation affective et sexuelle, l'identité de genre, ainsi que le lieu de résidence. Leurs besoins diffèrent en fonction de plusieurs dimensions : insertion sociale, professionnelle et scolaire ; qualité des relations familiales ; temporalité et degré du coming out ; situation de logement ; ressources dans l'entourage ; statut de séjour ; état de santé. Les jeunes trans et non-binaires, les jeunes migrant-e-s et les jeunes victimes de violences au sein du couple présentent des vulnérabilités spécifiques et ne trouvent pas toujours de réponses adaptées dans les dispositifs existants.

Sur la base de ces constats et des expertises récoltées, un accompagnement centré sur les besoins apparaît comme le plus opportun. Il doit permettre de répondre à la diversité des situations et vulnérabilités des jeunes LGBTIQ, articuler l'accompagnement psychologique, administratif, juridique et social, en fonction des besoins identifiés, tout en soutenant les projets et ressources propres aux jeunes.

L'hébergement proposé pour les situations les plus critiques doit être conçu comme un dispositif transitoire et flexible, relié aux réseaux associatif et étatique, inclusif, protégeant contre la discrimination et la stigmatisation, et encadré par du personnel formé aux réalités et besoins particuliers des publics LGBTIQ.

Au vu de ce qui précède et compte tenu du réseau de prestations existantes dans le canton, la solution retenue au niveau vaudois en matière d'accompagnement des jeunes LGBTIQ en situation de rupture, y inclus en ce qui concerne l'hébergement, devrait reposer à la fois sur un étayage et une meilleure intégration des ressources existantes, ainsi que sur un accompagnement personnalisé et coordonné au sein du réseau afin de répondre à la diversité des situations rencontrées. Par ailleurs, au vu de l'étendue géographique du canton de Vaud, une offre répartie sur le territoire devrait être privilégiée.

La consultation des partenaires a également mis en évidence un déficit de connaissances et de formation : les professionnel·le·s des organisations communautaires LGBTIQ relèvent leur méconnaissance des services existants, tandis que les professionnel·le·s des services de l'État ne disposent pas toujours des compétences spécifiques aux enjeux LGBTIQ pour accompagner les jeunes concerné·e·s. En effet, les formations continues, essentiellement assurées par les organismes communautaires, sont déployées de manière fragmentée car les actions de formation et de sensibilisation relèvent de l'initiative des structures qui les sollicitent, y compris au sein des services de l'État.

Par ailleurs, l'absence de réseau spécialisé en matière de sensibilisation et de médiation familiale a été constaté, limitant un accompagnement cohérent et adapté des jeunes LGBTIQ et de leurs familles.

Enfin, les données récoltées ont mis en évidence la transversalité des enjeux soulevés par les situations de ruptures familiales et/ou sociales vécues par certain·e·s jeunes LGBTIQ, ainsi que la nécessité d'élaborer une réponse coordonnée, intégrée et adaptée aux réalités cantonales. Elles ont permis de poser les bases d'un travail transversal à moyen terme, visant à coordonner et compléter les actions déjà mises en œuvre.

Les résultats de cette consultation ont servi à construire le plan de mesures présenté ci-après, qui combine prévention, accompagnement ambulatoire, hébergement de transition ainsi que formation et sensibilisation des professionnel·le·s.

3. Champs d'action et mesures concrètes retenus par le Conseil d'Etat

Afin d'apporter une réponse cohérente, structurée et durable aux problématiques rencontrées par les jeunes LGBTIQ en situation de rupture, la démarche retenue par le Conseil d'Etat vise à consolider, renforcer et compléter les dispositifs cantonaux existants, ainsi qu'à améliorer leur visibilité et accessibilité auprès des acteurs concernés.

Les mesures envisagées s'inscrivent pleinement dans l'objectif d'inclusion des personnes LGBTIQ, tel que défini dans le Programme de législature du Conseil d'Etat 2022-2027. Elles contribuent à la mise en œuvre du Plan d'action cantonal LGBTIQ 2025-2027 et s'articulent avec les orientations du Plan d'action national contre les crimes de haine envers les personnes LGBTIQ 2026-2030, lequel met entre autres l'accent sur la prévention, le soutien et la protection des personnes LGBTIQ victimes de violences. Elles s'insèrent dans la vision selon laquelle, à terme, l'ensemble des services de l'État dans les domaines, notamment, de la santé, du social, de la protection de la jeunesse et de l'éducation, ainsi que les entités subventionnées, doivent être en mesure de soutenir les jeunes LGBTIQ en rupture en adoptant une approche inclusive, respectant l'autodétermination de ces publics et prenant en compte leurs vulnérabilités spécifiques résultant des discriminations ou mauvais traitements.

Trois champs d'action ont été identifiés afin répondre de manière coordonnée aux besoins constatés :

- les prestations ambulatoires (accueil, orientation et soutien);
- l'hébergement de transition pour les jeunes LGBTIQ en situation de rupture familiale;
- la formation et la sensibilisation des professionnel·le·s.

La mise en œuvre de ces champs d'action vise à renforcer l'accompagnement et l'orientation des jeunes LGBTIQ en difficulté au sein du réseau de prestations socio-sanitaires, afin de faciliter leur accès aux services adaptés et d'assurer une prise en charge répondant à leurs besoins.

3.1 Prestations ambulatoires : accueil, orientation, soutien

I. Consolidation de la prévention et de l'accompagnement des situations de ruptures

Le Conseil d'Etat considère qu'afin d'améliorer la prise en charge existante et de mieux répondre aux besoins des jeunes LGBTIQ en situation de vulnérabilité, il convient de consolider deux types de prestations relevant de la prévention et de l'accompagnement des situations de ruptures :

- l'accueil, par un accueil libre en journée, permettant de renforcer l'accessibilité, de favoriser les liens entre pairs et d'améliorer le repérage précoce des besoins ;
- l'accompagnement individuel, notamment sur le plan de l'insertion sociale lorsque celle-ci est mise en péril (rupture familiale, interruption du parcours de formation, violences).

Ces développements pourront être réalisés en partie dans le cadre des subventions déjà allouées à des associations compétentes. Les accompagnements individuels nécessiteront des ressources supplémentaires, en particulier pour les jeunes LGBTIQ qui seront suivis dans le contexte d'un hébergement. Les ressources complémentaires seront intégrées dans le cadre du processus ordinaire du budget. Les démarches d'évaluation y relatives sont en cours.

II. Mise en place d'un dispositif de médiation familiale

Au vu des besoins exprimés par le terrain, le Conseil d'Etat souhaite développer des prestations de médiation familiale. A cette fin, plusieurs professionnel-le-s de la médiation devront acquérir des compétences spécifiques dans le domaine LGBTIQ afin de pouvoir intervenir de manière adaptée dans les situations de conflit ou de rupture familiale impliquant des jeunes concerné-e-s. Cette mesure vise à permettre de rétablir le dialogue, de favoriser la résolution des conflits et de prévenir ou réparer les ruptures familiales. Les médiations doivent toutefois être mises en œuvre avec l'accord des jeunes, leur participation au processus reposant sur une démarche volontaire. Le DSAS définira les modalités de la mise en place de cette mesure, dont le financement sera assuré au moyen des ressources complémentaires mentionnées au point 3.1.I.

Par ailleurs, dans le cadre des prestations déjà subventionnées, les associations LGBTIQ poursuivront et consolideront leur travail d'accompagnement des proches des jeunes dans la compréhension des questions liées à l'orientation sexuelle, à l'identité et à l'expression de genre, dans le but de favoriser des environnements familiaux soutenant et inclusifs.

3.2 Hébergement

Le Conseil d'Etat, au regard des situations spécifiques identifiées nécessitant un accès à l'hébergement, décide d'inclure les jeunes LGBTIQ en situation de rupture familiale et/ou sociale parmi les bénéficiaires des chambres d'hôtels existantes conventionnées par la DGCS, destinées aux victimes de violence. Le quota de ces dernières va être augmenté de minimum 2 places afin que les éventuelles demandes d'hébergement de jeunes LGBTIQ puissent être absorbées par ce dispositif. Cette solution devrait être envisagée comme dernier recours, lorsque les autres mesures de soutien se révèlent insuffisantes.

En complément à cet hébergement, les bénéficiaires seront accompagné-e-s par une association LGBTIQ existante, chargée de les soutenir dans leurs démarches et besoins spécifiques, tout en les orientant vers les dispositifs de soutien en place, notamment ceux dédiés aux jeunes adultes en difficulté et aux personnes LGBTIQ. Dans les situations qui s'y prêtent, le recours à une prestation de médiation familiale pourra être envisagé afin de favoriser la restauration des liens familiaux et de soutenir, lorsque cela est possible, un retour au domicile. Le financement de ces prestations sera assuré conformément aux modalités décrites au point 3.1 ci-dessus.

Enfin, le dispositif garantira un accompagnement et un environnement sans discriminations, notamment LGBTIQ-phobes.

Un groupe de pilotage interdépartemental – composé notamment des référent-e-s de la DGCS, de la DGS et de la déléguée cantonale pour les questions LGBTIQ – sera constitué afin d'élaborer les critères d'accès au dispositif, d'en assurer le pilotage, d'en évaluer les effets et, le cas échéant, de proposer des adaptations.

À l'issue de la phase initiale de 24 mois, une décision sera prise s'agissant d'éventuelles adaptations à apporter.

3.3 Formation des professionnel-le-s

Dans la continuité du « Plan d'action LGBTIQ cantonal 2025-2027 », qui inclut parmi ses objectifs le développement des compétences des professionnel-le-s dans le domaine LGBTIQ, le Conseil d'Etat mettra en œuvre les actions de sensibilisation et de formation.

Les professionnel-le-s de l'accompagnement social des jeunes seront sensibilisé-e-s et formé-e-s aux questions LGBTIQ, notamment le personnel des Centres sociaux régionaux, qui constituent le point de contact principal pour l'accompagnement social de la population (évaluation des besoins, octroi des prestations et accompagnement pour retrouver autonomie et stabilité). Cette formation, qui doit permettre aux professionnel-le-s de mieux accueillir, accompagner, orienter et soutenir les jeunes LGBTIQ, sera mise en place sous l'égide du groupe de pilotage interdépartemental, selon les modalités répondant au mieux aux besoins.

De plus, l'une des prochaines « Journées cantonales de formation dans le domaine LGBTIQ » sera spécifiquement consacrée à l'accompagnement des jeunes LGBTIQ en situation de conflits, voire de rupture familiale. Organisée à l'attention conjointe des différents services en charge des prestations publiques et parapubliques à même de soutenir les jeunes, ainsi que des associations LGBTIQ qui les accompagnent de manière bénévole ou professionnelle, cette journée permettra de renforcer la collaboration entre les différents partenaires du réseau.

Des actions de sensibilisation aux prestations de l'État seront également menées à destination des associations LGBTIQ. Une coordination renforcée avec les services étatiques permettra de mieux orienter les publics et de faciliter leur accès aux ressources existantes, contribuant ainsi à prévenir et à prendre en charge les ruptures familiales et sociales des jeunes concerné-e-s.

4. Conclusion

Le Conseil d'Etat reconnaît l'importance de l'attention particulière à porter aux jeunes LGBTIQ, qui peuvent être confronté-e-s à des vulnérabilités spécifiques résultant des discriminations et des violences subies, y compris celles survenant au sein de la famille. Comme exposé dans le présent rapport, plusieurs prestations sont déjà déployées par les services de l'Etat et les acteurs associatifs subventionnés pour répondre aux enjeux concernant ces jeunes, notamment dans les domaines de la prévention, de la lutte contre les violences et les discriminations, ainsi que dans la formation et l'accompagnement psychosocial. Dans ce cadre, la collaboration avec les partenaires communautaires apparaît essentielle, raison pour laquelle l'Etat soutient ces prestations par le biais de subventions.

Si les dispositifs existants permettent de répondre en grande partie aux situations rencontrées, le Conseil d'Etat estime néanmoins nécessaire de renforcer l'offre existante de manière ciblée sur la base du diagnostic présenté dans le présent rapport. Il considère que les actions proposées permettront de compléter le dispositif actuel et de favoriser une prise en charge plus adaptée des jeunes LGBTIQ confronté-e-s à des situations de vulnérabilité.

Fondé sur ce qui précède, le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil d'approuver le rapport sur le postulat François Clément et consorts – Un refuge pour sauver des vies (17_POS_247).

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 20 mai 2026.

La présidente :

Le chancelier :

C. Luisier Brodard

M. Staffoni